



Paray-Vieille-Poste

Notre Village

Livret de famille

Le livret de famille est établi et remis par l'officier de l'état civil à l'occasion de l'un des événements suivants :

Tél : 01.69.38.79.83
Site : www.paray-vieille-poste.fr

- aux époux, lors de la célébration du mariage
- aux parents, ou à celui d'entre eux à l'égard duquel la filiation est établie lors de la naissance du premier enfant
- à l'adoption, lors de la transcription sur les registres de l'état civil du jugement d'adoption d'un enfant par une personne seule

Un second livret de famille peut être délivré :

- en cas de perte ou de vol
- en cas de divorce ou de séparation à celui qui en est dépourvu

**Service de l'état civil,
de l'accueil, des
formalités rapides et
des élections.**

Horaires d'ouverture

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi
⇒ 08h15 – 12h00
et de 13h00 – 18h00

Samedi
⇒ 09h00 – 12h00